

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 04 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 Avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. TRIGNOL François, GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique.

Absents / Excusés : Mme RODRIGUES Marine, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. BODIN Jean-Michel.

Procurations : Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2023-010

COMMUNE

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2022, la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2022 est faite en suivant :

Le résultat dégagé sur le budget principal de la commune, à l'issue de la gestion 2022 s'élève à :

- 237 077.46 €

(Besoin de financement de 0.00 euros)

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat 2022 pour un montant de :

- 50 000 € au crédit du compte 1068 en section investissement du budget primitif 2023 et de reporter :
- 187 077.46 € en section fonctionnement en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 ET R2311-12 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat 2022 pour un montant de :

- 50 000 € à la section **investissement au crédit du compte 1068** du budget primitif 2023 et

De reporter :

- 187 077.46 € en section de **fonctionnement en report à nouveau** créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2023.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 04 / 04 / 2023
Publié le 13 / 04 / 2023

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Valène DUPUY

